



Bonus Cadre (PLB)



Comme évoqué lors de notre dernier affichage, nous avons réitéré notre demande concernant le versement de la prime bonus de nos « chers » cadres.

La joute verbale lors du dernier CSE montre bien le côté dérangeant de notre demande, la direction en faisant un secret d'état soumis à confidentialité selon leurs dires. Pour en attester le mail reçu par la CGT se concluant par une menace de poursuite en cas de divulgation des sommes perçues.

Dans ce mail sont stipulées les conditions d'attribution de cette prime qui sont:

- L'évaluation de l'activité du salarié
- **Résultat du groupe**

Nous ne comprenons pas pourquoi les résultats du groupe sont excellents et dépassent les objectifs attendus et que pour nous autres cela ne déclenche pas la prime de participation !!!

Nous allons donc prendre, malgré les menaces, notre devoir d'information envers les salariés tout en restant dans un cadre légal.

Prime PLB (Bourbon-Lancy):

Nombre de cadres concernés : 35

Montant total versé : 406600€

Montant moyen : 11617€

Montant maxi : 94300€

Nous comprenons mieux pourquoi notre direction ne souhaitait pas divulguer ces montants indécents comparés à la prime d'intéressement que nous avons perçu.

Comment expliquer que pour eux tous les résultats sont largement atteints mais que pour nous aucun objectif n'a été réalisé à 100%.

Nous pouvons tous remercier les signataires de ce bel accord. Le SNI épaulé par FO a préféré privilégier l'AI de 2,7% pour les cadres au détriment des salariés gréviste lors NAO.

Le jeu en valait-il la chandelle à la vue des chiffres annoncés ci-dessus ?

Nous espérons que l'année prochaine les NAO ainsi que l'intéressement ne seront pas bradés pour satisfaire seulement la catégorie cadre.

La CGT

Le mercredi 27 avril 2022